

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Brieuc, le 15/09/2025

HANDICAP

Les partenaires costarmoricaains signent une convention pour fluidifier les parcours de santé et de vie

Handi-cap 22 (communauté 360°), la Maison Départementale des Personnes en Situation de Handicap (MDPH) et les cinq Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) costarmoricaains ont un objectif commun : faciliter les parcours de santé et de vie des personnes en situation de handicap.

C'est dans cette optique qu'ils se sont réunis ce lundi 15 septembre à la Délégation départementale des Côtes d'Armor de l'ARS Bretagne. Les partenaires y ont signé une convention de coopération pour déployer des parcours plus fluides, plus lisibles et sans rupture. Ils assurent ainsi une meilleure coordination des acteurs et de simplifier les démarches.

La convention de coopération associant **Handi-cap 22 (communauté 360°)**, la **Maison Départementale des Personnes en Situation de Handicap (MDPH)** et les **cinq Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) costarmoricaains** prévoit :

- Mettre en place des relais efficaces pour répondre rapidement aux situations complexes.
- Clarifier les rôles de chaque dispositif afin d'éviter les doublons et de gagner en efficacité.
- Développer des solutions concrètes de proximité en mobilisant l'ensemble des partenaires du territoire.
- Suivre et améliorer les parcours grâce à un observatoire partagé des ruptures de parcours.

Témoignages

Handi-Cap 22 – Communauté 360°

« Frapper à la bonne porte dès la première fois c'est aussi important pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants quand ils contactent le numéro vert que pour les professionnels quand ils sont face à une situation complexe et sollicitent le dispositif d'appui à la coordination ».

Maison départementale des personnes handicapées des Côtes-d'Armor

« Il est important pour faciliter le parcours des personnes concernées que la MDPH puisse échanger dans un cadre bien défini, notamment afin d'éviter que celles-ci aient l'impression d'être ballottées entre de multiples interlocuteurs ».

Contact presse

Direction de cabinet

Département communication

Les dispositifs d'appui à la coordination des Côtes d'Armor

« Les professionnels ont besoin d'appuis clairs pour coordonner les prises en charge. En travaillant ensemble, nous sécurisons les parcours de santé et évitons les ruptures ».

ARS Bretagne

« L'ARS Bretagne est venue soutenir la démarche de lisibilité, de clarification du rôle des dispositifs au service des personnes en situation de handicap, de leur famille et de leurs proches ainsi que des professionnels ».

Repères

Les Dispositifs d'Appui à la Coordination viennent en appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux faisant face à des personnes cumulant diverses difficultés et aux besoins de santé complexes.

Les communautés 360 ont été créées afin de répondre de manière plus coordonnée et systémique à toutes les personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs aidants, à proximité de leur lieu de vie.

Les MDPH ou maisons départementales des personnes handicapées sont dans chaque département le guichet unique d'accès simplifié aux droits et prestations pour les personnes handicapées (enfants et adultes) depuis la loi du 11 février 2005.